



Architectes: Puech & Savoy Architectes, B2BA
Maître d'ouvrage : SA3M

APPEL À MANIFESTATION D'INTÉRÊT POUR LA LOCATION D'ESPACES AU SEIN DE LA PLATEFORME ÉCONOMIQUE DU PÔLE AUTONOMIE SANTÉ DE LATTES

Adresse : 1581 Avenue George Frêche à Lattes
Date limite de candidature : Lundi 26 mai 2025





A qui s'adresse l'AMI ?

Vous portez un projet économique favorisant le soin et l'autonomie des personnes et vous recherchez des surfaces en location ? Cet AMI est fait pour vous !

Le Pôle Autonomie Santé souhaite proposer une offre de services et d'hébergement aux acteurs économiques qui développent :

- Une offre en lien avec la filière aide et soin (acteurs sanitaires et sociaux).
- Des solutions techniques et technologiques ou services en lien avec l'autonomie et la santé.
- Des projets innovants, réalisant des expérimentations notamment avec le soutien de partenaires institutionnels.

Bien être

Bien vieillir

Santé environnementale

Adapter l'environnement à la perte d'autonomie

Silver économie

Thérapie non médicamenteuse

Recherche & développement

Ingénierie de formation

Faciliter l'accès aux soins

5 raisons de rejoindre le Pôle Autonomie Santé !

- ▶ Un environnement stimulant favorisant les synergies entre professionnels, entreprises et acteurs du secteur médico-social.
- ▶ La présence et le soutien d'une équipe pluridisciplinaire pour vos projets de recherche et développement.
- ▶ Un accès aux utilisateurs d'aides techniques et technologiques et à une base de données exhaustive.
- ▶ De nombreux espaces ouverts et mutualisés (accueil, showroom, salles de réunions, amphithéâtre, terrasses, etc.).
- ▶ Une localisation géographique premium desservie par le tramway dans un quartier en pleine transformation.

Qu'est-ce que le Pôle Autonomie Santé ?

Créé en 2009 à Lattes, le Pôle Autonomie Santé accueille gratuitement les personnes qui rencontrent une perte d'autonomie et leurs aidants, recherchant des solutions pour améliorer leur quotidien. Une équipe d'ergothérapeutes est à leur disposition pour les conseiller et déterminer les aménagements, aides techniques et technologiques nécessaires.

C'est un outil exceptionnel et précurseur en France qui s'adresse aussi bien aux particuliers qu'aux professionnels.

Reconnu au niveau national, il constitue un véritable carrefour d'expertises où se rencontrent ceux qui conçoivent, fabriquent, forment et ceux qui utilisent les solutions favorisant l'autonomie.

Il joue un rôle clé dans les évolutions et les innovations portées par le secteur médico-social et collabore étroitement avec l'ensemble des acteurs : CNAV, CNSA, INRS, AGIRC-ARRCO et Assurance Maladie dans le cadre de l'expérimentation EqLAAT (Equipe Locale d'Accompagnement sur les Aides Techniques).

Depuis 2009, le Pôle Autonomie Santé a accompagné 14 000 personnes. Il propose actuellement plus de 10 000 références d'outils d'aide à l'autonomie.



1

SENSIBILISER

Améliorer la connaissance sur les aides techniques et technologiques auprès des particuliers et des professionnels dans le but d'améliorer la qualité de vie de nos aînés en perte d'autonomie et des personnes en situation d'handicap.

2

FACILITER

Centraliser des informations, des démonstrations et des conseils gratuits sur un site unique, facilitant ainsi l'accès aux ressources.

3

CONSEILLER

Offrir des services personnalisés, effectuer des recommandations et des tests de matériel de manière neutre, sans intention commerciale afin de garantir l'équité et l'accessibilité pour tous les bénéficiaires.

4

ACCOMPAGNER

Soutenir les usagers dans leur parcours et les accompagner dans les recherches de financement pour faciliter l'accès aux solutions techniques et d'adaptations au logement.

Un nouveau Pôle Autonomie Santé en 2025

En 2025, le Pôle Autonomie Santé connaît un tournant décisif puisqu'il déménage et s'étend dans un bâtiment de 2 400 m² pour offrir de nouveaux espaces de démonstration, de formation et d'accompagnement aux habitants de l'Hérault et à l'ensemble des acteurs économiques, académiques et institutionnels concernés par l'autonomie en santé.

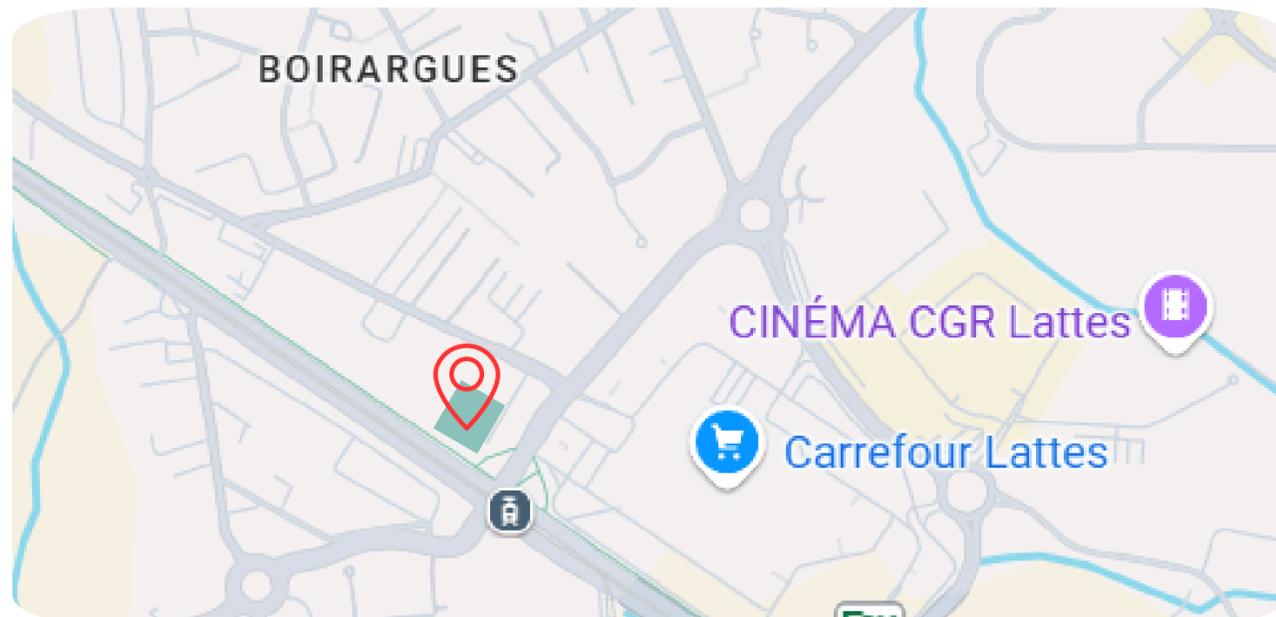
Le nouveau Pôle Autonomie Santé prend un nouveau cap pour s'inscrire pleinement dans la dynamique MedVallée portée par la Métropole de Montpellier qui vise à construire un pôle d'excellence mondiale en matière de santé globale.

Le projet, financé par l'Etat, la Région Occitanie, Montpellier Méditerranée Métropole et la Commune de Lattes, est porté par un Groupement d'Intérêt Public (GIP), dont les membres sont :

- La commune de Lattes
- Le Centre communal d'action sociale de Lattes
- Montpellier Méditerranée Métropole
- Le Conseil Départemental de l'Hérault



Architectes: Puech & Savoy Architectes, B2BA
Maître d'ouvrage : SA3M



Le Pôle Autonomie Santé sera situé, à compter de juin 2025, au 1 581 avenue Georges Frêche à Lattes (en face du Centre Commercial Carrefour) :

- A quelques mètres de l'arrêt de tramway ligne 3 (arrêt Boirargues) et des pistes cyclables
- A 5 min de la Gare Sud de France Montpellier
- A 10 min de l'Aéroport Montpellier Méditerranée



L'offre de services et d'hébergement du Pôle Autonomie Santé

Le Pôle Autonomie Santé développe une offre d'accueil et d'hébergement au sein d'un bâtiment de 2 400 m² en R+2

ACCÈS AUX ESPACES DE TRAVAIL PRIVATIFS ET MUTUALISÉS (SÉCURISÉS PAR BADGE)

- Salles de réunion et de formation
- Amphithéâtre de 150 places
- Showroom de 500 m²
- Espaces privés à partir de 26 m² au sein de la plateforme économique
- Espace de coworking
- FabLab dédié à la conception et au prototypage

PROXIMITÉ ET UNE MISE EN RÉSEAU

- Veille active sur les aides techniques et les innovations technologiques
- Lieu ressources centralisant les informations du secteur
- Réseau d'utilisateurs, d'acteurs associatifs, institutionnels et professionnels

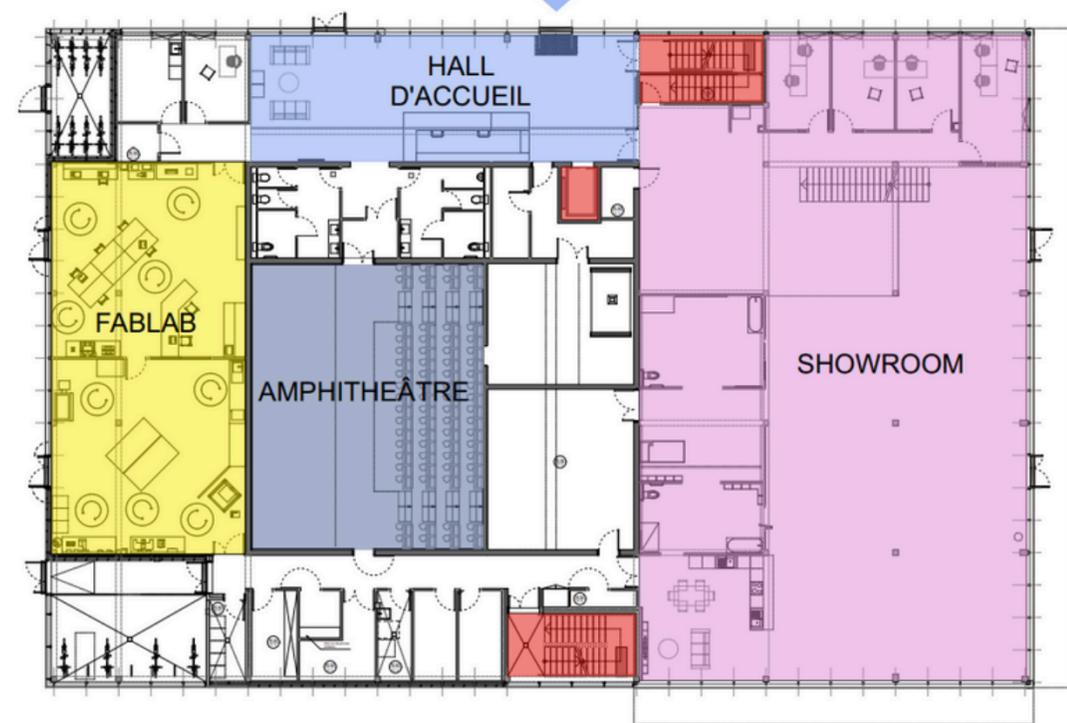
ACCÈS LIBRE AUX ESPACES COMMUNS

- Salle de repas équipée, patio, zones de détente et de convivialité
- Local vélo sécurisé

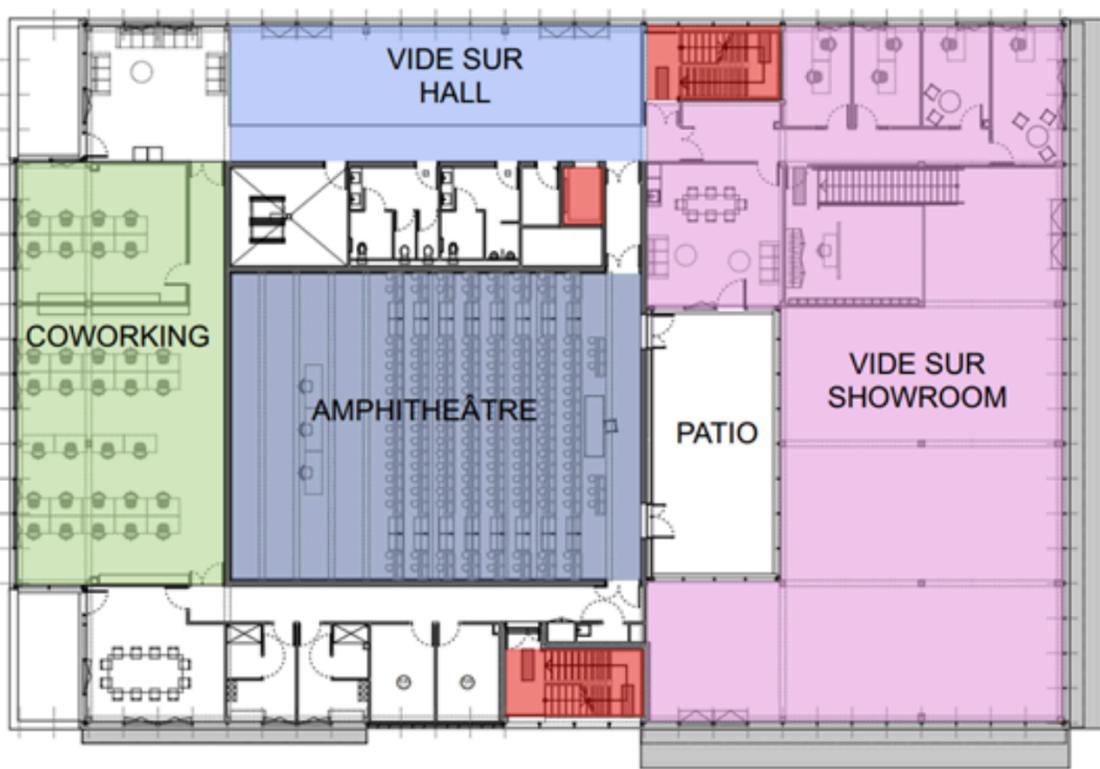
CONNEXION INTERNET ET TÉLÉPHONIE

- WIFI Public
- Connexion privée avec baie de serveur dédiée à chaque cellule

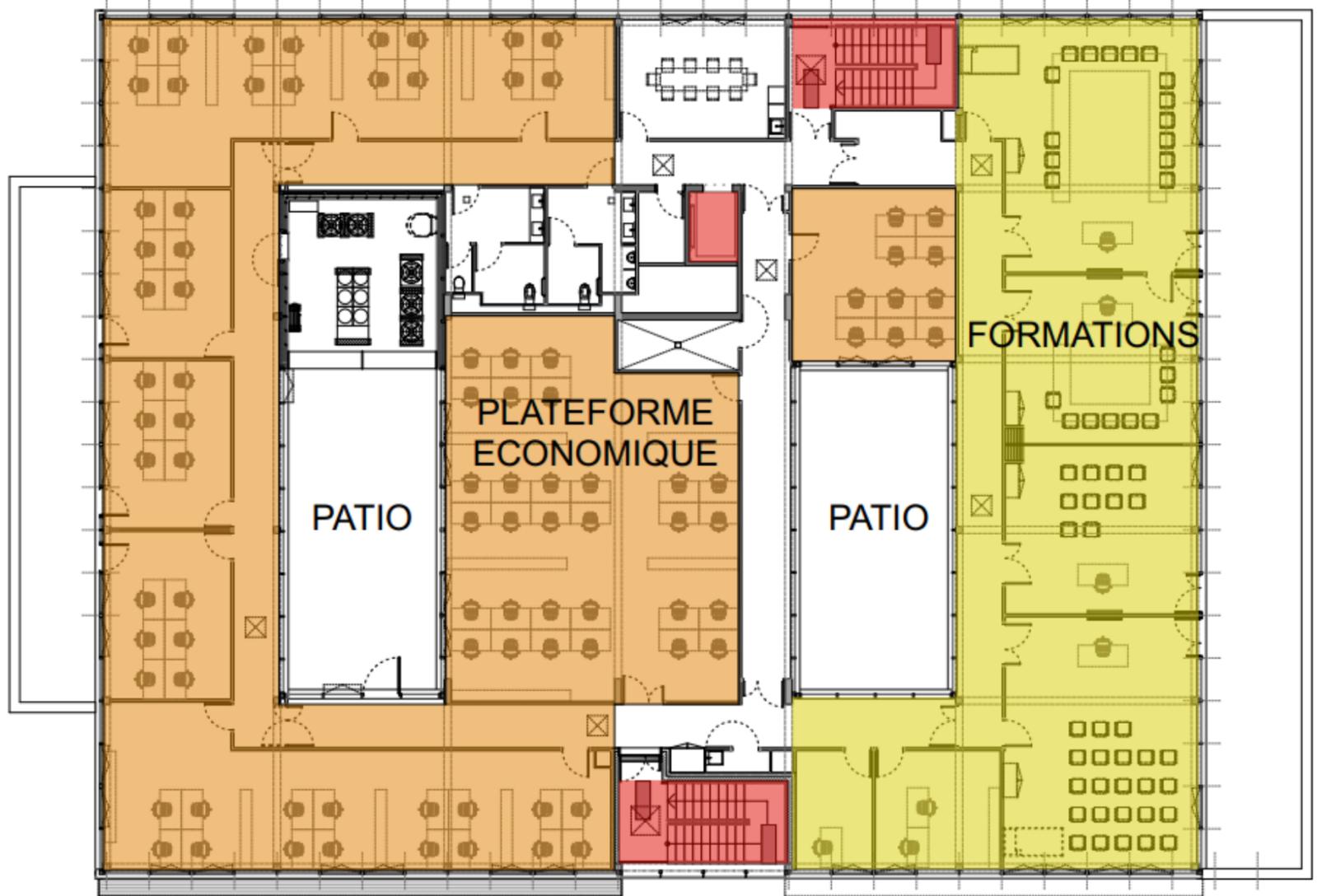
Le bâtiment



B2BA ARCHITECTES PLAN RDC



B2BA ARCHITECTES PLAN R+1



B2BA ARCHITECTES PLAN R+2

Les locaux disponibles

Les locaux dédiés aux entreprises sont situés au 2ème étage du bâtiment et occupent une surface de 410 m². Ces locaux sont libres de tout mobilier et équipés de prises RJ 45 (informatique/téléphone).

7 cellules disponibles à la location à partir de JUILLET 2025 :

- 3 cellules de 26 m²
- 1 cellule de 35 m²
- 2 cellules de 81 m²
- 1 cellule de 130 m²

La plateforme économique du PAS



Architectes: Puech & Savoy Architectes, B2BA
Maître d'ouvrage : SA3M



Les conditions locatives

S'agissant d'un bâtiment relevant du domaine public, le contrat de location proposé au sein du Pôle Autonomie Santé est une convention d'occupation précaire d'une durée de 3 ans. Elle est régie par les règles du droit administratif et déroge au statut des baux commerciaux.

Le montant du loyer et des charges :

- **Loyer** : 180 € Hors Taxes / Hors Charges / m² / an
- **Charges** : 25% Hors Taxes du montant du loyer (incluant Taxe Foncière, nettoyage des espaces communs, électricité et eau, télésurveillance, assurance du bâtiment, entretien des espaces verts...)

Les services supplémentaires :

- Prestations délivrées par le Pôle Autonomie Santé (études ergo, études d'usages, etc.)
- Accès aux espaces de formation
- Location de l'amphithéâtre

Votre dossier de candidature

Le dossier de candidature devra contenir les éléments suivants :

- l'identité et la personnalité juridique du porteur de projet (personne morale ou physique) et de tous les membres du groupement le cas échéant,
- une note descriptive de l'entreprise (dirigeants, activités principales et accessoires, chiffres d'affaire, résultats des 3 derniers exercices),
- les références ou expériences pertinentes en matière d'autonomie et santé,
- la situation locative actuelle,
- la présentation du projet, la nature de l'activité envisagée et les besoins immobiliers,
- les retombées du projet en termes de création d'emplois et les synergies envisagées avec l'écosystème médico-social.



Les critères de sélection :

Le comité de sélection composé de représentants des membres du GIP est chargé d'analyser et de valider l'implantation des porteurs de projet dans la plateforme économique du Pôle Autonomie Santé sur la base des critères de sélection suivants :

- ▶ La nature de l'activité envisagée dans le bâtiment.
- ▶ L'adéquation du projet avec les infrastructures et la dynamique du Pôle Autonomie Santé.
- ▶ La stratégie de développement du porteur de projet.
- ▶ Les retombées économiques, sociales et environnementales du projet.
- ▶ La capacité financière du porteur du projet.

Le calendrier prévisionnel

Le calendrier envisagé pour la sélection des porteurs de projet dans le cadre de ce premier AMI est le suivant :



PUBLICATION DE L'AMI

31 MARS 2025 à 12H



VISITE DU SITE

ORGANISÉE SUR DEMANDE



DÉPÔT DES CANDIDATURES

AVANT LE 26 MAI 2025



SÉLECTION DES CANDIDATURES

26 JUIN 2025



POUR EN SAVOIR PLUS



www.pole-autonomie-sante.fr



[Dossier de presse](#)

CONTACTS

PÔLE AUTONOMIE SANTÉ :

Florence GRESSARD

Chargée de développement

Tél : 06 88 73 01 06

✉ florence.gressard@ville-lattes.fr



MONTPELLIER MÉDITERRANÉE MÉTROPOLE :

Stéphanie BRUNET BLASCO

Chargée d'accompagnement à l'Implantation des Entreprises

Pôle Attractivité, Développement Economique et Emploi

Tél. : 04 67 13 97 12

✉ stephanie.brunet-blasco@montpellier.fr